

Amiens, le 13/01/2023

LA DIRECTRICE GENERALE

LA DIRECTRICE GENERALE DU CHU AMIENS-PICARDIE, ETABLISSEMENT SUPPORT GHT SOMME LITTORAL SUD

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la convention de direction commune du 21 décembre 2021 entre le CHU Amiens-Picardie, le Centre Hospitalier de Doullens, le Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart en Ponthieu ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 3 mars 2022 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 février 2022 confirmant la nouvelle affectation de Monsieur Didier SAADA, Directeur d'hôpital (hors classe), au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens et au Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier-Roye en qualité de directeur adjoint chargé de mission des projets stratégiques du Groupement Hospitalier de Territoire « Somme Littoral Sud » ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 3 mars 2022 nommant Madame Anne LANGELLIER en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu ;

Vu la vacance de poste de Directeur Adjoint Délégué à la direction du Centre Hospitalier de Doullens ;

Vu la décision du 12 janvier 2023 de Madame Danielle PORTAL, Directrice Générale du CHU Amiens-Picardie, en direction commune avec les Centres Hospitaliers de Doullens et de Montdidier-Roye nommant Monsieur Didier SAADA en qualité de Directeur Délégué par intérim du Centre Hospitalier de Doullens ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Didier SAADA, Directeur d'hôpital (hors classe), au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye pour signer les actes, décisions, pièces et correspondances en toutes matières ressortissant à ses attributions en tant que Directeur Délégué par intérim du Centre Hospitalier de Doullens ;

Article 2 : Cette délégation inclut :

- L'ordonnancement des dépenses et la mise en recouvrement des recettes concernant l'ensemble des opérations du budget général et des budgets annexes du Centre Hospitalier de Doullens ;
- Les demandes de versement de fonds découlant des emprunts ;
- Les marchés publics suivants :
 - Les marchés de fournitures, services et travaux répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Doullens dont le montant ne dépasse pas le seuil de 25 000 € par catégorie homogène dans la limite de 25 000 € pour le GHT Somme Littoral Sud avec prise en compte de la computation des seuils au niveau GHT Somme Littoral Sud, en l'absence d'un marché GHT Somme Littoral Sud ou d'un acte juridique couvrant l'établissement concerné ;
 - Les marchés subséquents de fournitures, services et travaux issus des accords-cadres conclus par l'établissement support du GHT Somme Littoral Sud, dont les montants ne dépassent pas 25 000 € H.T. pour répondre aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Doullens ;
 - Les marchés publics de fournitures, services et travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier de Doullens, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles et extérieures ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées (cf. art. 30 I 1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
 - Les marchés publics de fournitures, services et travaux, de services d'achat centralisés à conclure auprès d'une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1° du I de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du Centre Hospitalier de Doullens conformément à la stratégie définie par la fonction achat mutualisée ;

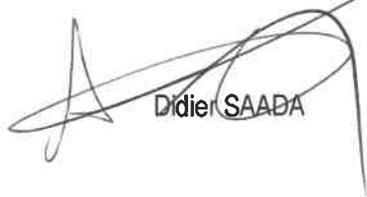
Article 3 : Sont exclues des délégations consenties par l'article 1^{er} de la présente décision les marchés publics au-delà des seuils définis à l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier SAADA, Directeur d'hôpital (hors classe), au CHU Amiens-Picardie, au Centre Hospitalier de Doullens, au Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye, délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées aux articles 1, 2 et 3 de la présente décision à Madame Anne LANGELLIER ;

Article 5 : Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

Article 6 : Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation de Monsieur Didier SAADA et Madame LANGELLIER ; elle cessera automatiquement pour celui concerné en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Le Directeur Délégué par intérim,

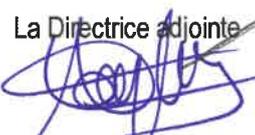

Didier SAADA



La Directrice Générale


Danielle PORTAL

La Directrice adjointe


Anne LANGELLIER

Directrice Générale
Danielle PORTAL

Directeur Général Adjoint par intérim
Didier SAADA

DÉCISION N°1/23

Vu le départ de Monsieur Fabien PETIT, Directeur Adjoint Délégué à la Direction du Centre Hospitalier de Doullens et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter 12 janvier 2023,

Madame Danielle PORTAL, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie, en direction commune avec les Centres Hospitaliers de Doullens et de Montdidier-Roye, décide de nommer, à titre provisoire, à compter du 13 janvier 2023, **Monsieur Didier SAADA**, en qualité de **Directeur Délégué par intérim du Centre Hospitalier de Doullens et de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu**.

Fait à Amiens, le 12 janvier 2023

La Directrice Générale,

Danielle PORTAL

